



#### IV – Organisation du syndicalisme CGT dans nos domaines

*Syndicat National des Personnels Techniques Administratifs  
et de Service de l'Équipement et de l'Environnement*

Siège social et administratif :  
Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer.  
Plot I – 92055 - LA DEFENSE Cedex  
Téléphone 01.40.81.83.12/83.40 Fax.01.40.81.83.16

CCP 5125 – 65 S PARIS

Courriel : Internet : [sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net](mailto:sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net)  
Intranet : Syndicat/SNPTAS CGT/AC

site Internet : <http://www.snptas-cgt.org>

## 17<sup>ème</sup> CONGRES 2010

Relais Soleil le TOLOSAN BOUSSENS (31360)

### DOCUMENT D'ORIENTATION ET D' ACTIONS REVENDICATIVES

## IV – Organisation du syndicalisme dans nos domaines

### Une CGT pour tous, démocratique, offensive et efficace.

#### PREAMBULE :

Après le 16<sup>ème</sup> congrès extraordinaire de Batz-sur-mer, nous avons pu constater que les organisations syndicales comme le SNPTAS CGT devaient impérativement faire évoluer leurs structures. Cela s'avère indispensable au regard de l'organisation syndicale actuelle pour faire face aux attaques gouvernementales, aux réformes décidées et mises en place par le président de république et son gouvernement. Cette évolution doit permettre d'organiser à tous les niveaux du territoire les luttes et actions, établir les cahiers revendicatifs, etc.

Il est donc nécessaire de faire évoluer le plus rapidement possible l'organisation des structures syndicales en tenant compte d'un champ de syndicalisation bouleversé et élargi. Des évolutions s'imposent donc, de manière large et plus transversale afin d'aboutir à une structuration et à un mode de fonctionnement adaptés, pérennes, efficaces pour la défense du personnel, du service public et s'engager dans un processus de transformation sociale.

Ce 17<sup>ème</sup> congrès du SNPTAS CGT de Boussens se situe, bien entendu, dans la continuité de nos précédents congrès. Cependant, nos débats doivent prendre compte les orientations votées lors du 49<sup>ème</sup> congrès confédéral de Nantes et notamment les différentes résolutions à mettre en œuvre. Il convient de rappeler que le texte SNPTAS CGT « Quel syndicalisme CGT ? » mis en annexe, adopté par la conférence des sections syndicats des 9 et 10 décembre 2008 à Saint Pierre des Corps est pleinement d'actualité. Celui-ci doit être la fondation de nos débats pour débattre et construire le document d'orientation et d'actions de notre congrès national composé de quatre parties, de notre politique financière et des annexes liées aux revendications catégorielles.

Le SNPTAS CGT est rattaché à la fédération équipement environnement qui a tenu son 14<sup>ème</sup> congrès de Pleaux en octobre 2009. Celle-ci n'a pas mis à l'ordre du jour et a refusé de débattre en toute

objectivité de l'évolution de l'entité fédérale. La réforme de l'Etat, l'évolution des services ministériels et interministériels compliquent la situation syndicale, à tous les niveaux puisque plusieurs sections ou syndicats « CGT » sont désormais présents dans les différents services de l'Etat qu'ils soient services déconcentrés des ministères ou sous la responsabilité du Premier Ministre.

Dans ce préambule, le SNPTAS CGT rappelle un point important : le fonctionnement de la CGT est réglé actuellement – mais pour combien de temps ? - sur le principe du fédéralisme et la charte créatrice de notre fédération confère à chaque organisation membre, le strict droit de s'organiser comme elle l'entend.

Le 49<sup>ème</sup> congrès confédéral de Nantes a décidé, au travers du document d'orientation et des résolutions de mettre en débat l'évolution de ses structures syndicales. Pour cela, les débats doivent être établis sur le terrain à partir de la structure locale (section ou syndicat de service) au plus près des syndiqués qui débattent de l'évolution nécessaire pour la mise en place de l'organisation syndicale la plus appropriée. Cette condition est indispensable pour clarifier les entités syndicales CGT afin de répondre aux attentes de toutes et tous en renforçant et rassemblant les forces pour une CGT forte.

Les décisions du 17<sup>ème</sup> congrès PTAS s'appuient sur l'analyse de la situation actuelle et des évolutions prévisibles dans les mois à venir à partir des six points d'entrée suivants :

- I. *Rôle, place et organisation de l'Etat, des services publics incluant le domaine environnemental.*
- II. *Gestion des Ressources Humaines – GRH.*
- III. *Protection sociale.*
- IV. *Syndicalisation.*
- V. *Politique financière.*
- VI. *Annexes catégorielles*

### • **Une CGT pour tous, offensive et efficace.**

Conformément à l'orientation du 49<sup>ème</sup> congrès confédéral, le SNPTAS CGT met en débat le contour, le contenu de la future CGT dans le champ de syndicalisation qui le concerne. En s'interrogeant depuis plusieurs années sur « Quel syndicalisme CGT ? » dans la fonction publique Etat, en prenant en considération les entités ministérielles et interministérielles actuelles, le SNPTAS CGT s'inscrit pleinement dans les décisions et résolutions votées lors du 49<sup>ème</sup> congrès confédéral de Nantes. Pour cela, il est impératif de mettre en débat et décider de l'organisation syndicale la plus appropriée, au plus près des personnels pour organiser les débats, porter les revendications, les luttes dans le cadre d'un service public qui réponde aux attentes des citoyens.

## **1. La situation actuelle du SNPTAS CGT**

Le SNPTAS CGT réaffirme son orientation de fond, soutenue depuis très longtemps et non dépendante des décisions politiques en cours, pour l'existence d'une organisation CGT unique et forte par service. Cette orientation est d'autant plus nécessaire aujourd'hui que s'est mise en place une

2404 nouvelle structuration administrative ministérielle et interministérielle avec le fait que les services  
2405 déconcentrés des ministères s'arrêtent, pour l'instant, au niveau régional.

2406 Actuellement les services dans lesquels, le SNPTAS CGT est présent, sont :

- 2407 - Pour le MEEDDM :
- 2408 - les DREAL – Direction Régionale de l'Ecologie, de l'Aménagement et du Logement créées en  
2409 2009 et 2010,
- 2410 - les Direction Interrégionales Maritimes – DIRM créées en 2010,
- 2411 - les DIR – Direction Interdépartementale des Routes, créées en 2006,
- 2412 - le Réseau Technique et celui de la Formation en évolution,
- 2413 - les Services Spécialisés – VNF, etc...,
- 2414 - En interministériel :
- 2415 - les deux ou trois nouvelles DDI suivant les départements – Direction Départementale  
2416 Interministérielle, créées en 2010 ;

2417 Pour autant, comme indiqué plus loin dans cette partie, il est impératif et urgent de poursuivre les  
2418 débats avec toutes les composantes CGT présentes dans les services ministériels et interministériels  
2419 pour définir les modalités de mise en œuvre d'une nouvelle organisation CGT. Trop de temps a été  
2420 perdu : cela ne peut plus être retardé sans risque grave pour l'avenir du syndicalisme CGT dans nos  
2421 secteurs d'interventions et permettre à de nouveaux adhérents de nous rejoindre au regard de notre  
2422 complexité d'organisation.

2423 En rappel, le SNPTAS CGT n'a pas pour habitude d'interdire toute évolution d'une structure syndicale  
2424 locale décidée démocratiquement par les syndiqués – es - et dans ce document, ce point est important à  
2425 rappeler. Au regard des évolutions politiques récentes, dont la réforme de l'Etat et sa nouvelle  
2426 organisation territoriale dans les départements, du malaise engendré par ces évolutions, nous  
2427 comprenons que les sections syndicales et les adhérents soient en réelle difficulté. Ces réformes  
2428 imposées bouleversent nos organisations syndicales actuelles présentes sur le terrain et de ce fait nous  
2429 déstabilisent pour répondre aux nombreuses attaques constatées dans les services.  
2430

2431 **Rappel Introductif :**

2432 **Le SNPTAS CGT a mis en débat depuis longtemps sa propre évolution.**

2433 **Au vu des réformes profondes actuelles et futures – celles connues actuellement - notre**  
2434 **syndicat national affirme qu'il a toute sa place.**

2435 **Pour cela, le congrès acte que le SNPTAS CGT continuera d'exister sous sa forme actuelle ou**  
2436 **une autre à débattre et déterminer avec les adhérents – es – dans les sections et syndicats locaux**  
2437 **pour syndiquer les personnels des différents services ministériels et interministériels.**

2438 **Egalement, il est nécessaire de renforcer le travail avec les Unions Départementales CGT afin**  
2439 **de permettre des échanges avec tous les syndicats CGT présents dans les services ministériels et**  
2440 **interministériels.**

2444

2445

**2. En ce qui concerne le syndicalisme CGT par service, sur le lieu de travail.**

2446

2447

2448

2449

2450

2451

2452

2453

2454

2455

2456

2457

2458

2459

2460

**A termes, le congrès SNPTAS CGT décide d'aboutir à la création d'un seul syndicat CGT en regroupant les forces syndicales présentes dans chaque service ministériel ou interministériel.**

2461

2462

2463

**3. En ce qui concerne la Région.**

2464

2465

2466

2467

2468

2469

2470

2471

2472

2473

2474

2475

2476

2477

2478

2479

2480

2481

2482

2483

2484

**Le congrès confirme, la décision prise au 16<sup>ème</sup> congrès SNPTAS CGT, de poursuivre la création Unions Régionales de l'ensemble des sections et syndicats CGT de la région ou zone de gouvernance. Elles sont les interlocutrices du DREAL/RBOP.**

2485

2486

2487

2488

2489

2490

2491

2492

2493

2494

2495

#### **4. En ce qui concerne les sections CGT de syndicats différents travaillant sur un même site.**

Si des services différents - DDI, DIR, DREAL,... - ont des locaux sur le même site ou des sites proches, les sections locales d'un syndicat et les syndicats de service doivent coopérer, avec des objectifs bien ciblés : par exemple organisation d'une grève, conflit local, situation sociale collective (restauration...), ou individuelle (défense d'un agent harcelé...). Pour cela, aucun agent ne doit rester isolé quelque soit son statut – public, privé, titulaire ou non. L'organisation syndicale devra veiller à la participation à la vie syndicale de tous les adhérents ainsi que de la présence de tous les salariés aux heures mensuelles d'information.

2496

**Tous les adhérents doivent participer pleinement à la vie syndicale sur un même site.**

2497

**La défense des salariés quelque soit leurs statuts – public, privé, titulaire ou non - doit être privilégiée.**

2498

2499

2500

#### **5. En ce qui concerne l'UIT.**

2501

2502

2503

2504

2505

2506

2507

La constitution des DIR renforce le besoin de développer des coopérations particulières avec la Fédération des Transports notamment dans le secteur autoroutier, la Fédération des Services Publics, la SNCF... Les situations préoccupantes dans les domaines routiers, maritimes, ferrés, de la navigation comme de l'aérien exigent un outil CGT transversal service public dans les transports et la construction de mobilisations professionnelles et interprofessionnelles responsabilisant notre syndicat au sein de l'Union Interfédérale des Transports CGT (U.I.T.).

2508

**Le SNPTAS CGT confirme sa participation active aux travaux de l'UIT.**

2509

2510

#### **6. Les conséquences de la Réforme de l'Administration Départementale de l'État.**

2511

2512

2513

2514

2515

2516

2517

2518

2519

Une réflexion s'impose à nous dans l'urgence, au sujet des nouveaux services dans les départements, avec la création des DDI et "les réformes" des services départementaux interministériels.

Des discussions doivent s'engager ou se poursuivre avec d'autres syndicats CGT pour envisager tous les cas possibles (agriculture, structuration des syndicats de l'Écologie, préfecture,...) et au moins nous associer dans une démarche commune de réflexion.

Du fait de notre histoire, de sa place dans les départements, le SNPTAS CGT revendique de participer aux débats au niveau du Secrétariat Général du Gouvernement et au sein du Comité Technique Interministériel placé auprès du Premier Ministre.

2520

**Le congrès insiste sur le fait de la mise en place urgente de débats dans les départements au sein des DDI avec toutes les entités CGT présentes.**

2521

2522

**Le congrès revendique sa place au sein du Comité Technique Interministériel.**

2523

2524 **Le SNPTAS CGT se déclare prêt, à aboutir à la création d'un seul syndicat CGT, dans chaque**  
 2525 **département, regroupant les forces syndicales départementales des directions départementales**  
 2526 **interministérielles concernées.**

## 2528 **7. L'évolution du SNPTAS CGT**

2529 La période triennale qui s'achève a été chargée au niveau syndical qu'il soit au niveau confédéral,  
 2530 fédéral, de l'UGFF – Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires – et d'autres instances  
 2531 syndicales CGT. De nombreux débats locaux se sont déroulés surtout à notre initiative – SNPTAS CGT –  
 2532 que se soit au niveau départemental (au sein des sections et syndicats SNPTAS CGT voire en UF CGT  
 2533 pour certaines), régional avec les créations d'entités régionales SNPTAS CGT ou nationales, en interne à  
 2534 notre syndicat national. Il est clair que les bouleversements actuels entraînent de réelles difficultés pour  
 2535 faire évoluer une telle structure qu'est un syndicat national avec une très forte histoire syndicale marquée  
 2536 de difficultés et « coups » divers durant son histoire.

2537 Sur la base de débats, la commission exécutive sortante SNPTAS CGT confirme une réelle nécessité  
 2538 de faire évoluer notre syndicat national et propose de s'inscrire dans le cadre des débats issus du 49<sup>ème</sup>  
 2539 congrès confédéral.

2540 **Dans l'attente, la situation actuelle suivante pourrait être maintenue mais qui ne peut être que**  
 2541 **provisoire et courte :**

2542 - Niveau local : maintien d'une section (syndicat) SNPTAS CGT au sein de chaque service  
 2543 ministériel ou interministériel que se soit au niveau départemental, régional, interrégional sur la base d'un  
 2544 regroupement des différentes entités CGT présentes localement (conformément à la résolution 4 du  
 2545 document d'orientations confédéral et reversement possible aux structures CGT actuelles) ; nécessité  
 2546 d'avoir une « Union » départementale au sein des UD des syndicats CGT de la fonction publique avec  
 2547 implication indispensable du SNPTAS CGT,

2548 - Niveau régional : continuité de la création de structure ou d'entité régionale SNPTAS CGT élargie  
 2549 à d'autres, groupant toutes les entités locales ministérielles ou interministérielles,

2550 - Niveau national : le syndicat national par ses statuts est maintenu dans sa configuration actuelle,

2551 - Continuité du rattachement à l'actuelle fédération équipement environnement ;

2552 Les échanges lors des assemblées générales dans les départements sont à prendre en considération  
 2553 et confirment que les débats peuvent être vifs pour construire la CGT de demain pour répondre aux  
 2554 attentes des salariés dans les services.

2556 **Le 17<sup>ème</sup> congrès du SNPTAS CGT décide de s'inscrire dans les débats actuels confédéraux pour**  
 2557 **faire évoluer sa structure nationale.**

2558 **Le SNPTAS CGT organise son propre débat interne en prenant en compte les décisions qui seront**  
 2559 **prises par la confédération.**

2560 **Pour cela, il sera peut être nécessaire de tenir une conférence des sections et syndicats SNPTAS**  
 2561 **CGT en 2011.**

2562

2563

2564

**8. En ce qui concerne l'organisation syndicale interne.**

2565

2566

L'articulation de ces différentes structures nécessite un secteur organisation renforcé, efficace, qui aide et suit celle-ci dans leurs mises en place puis dans leurs activités.

2567

2568

2569

**Toutes les démarches touchant les structures doivent s'effectuer en lien avec les Unions Départementales et Comités Régionaux CGT. Les sections et syndicats SNPTAS CGT doivent s'impliquer dans ses structures.**

2570

2571

2572

2573

2574

2575

2576

2577

2578

2579

2580

Le congrès souligne que ces nouveaux modes de vie syndicaux ne doivent pas nuire à la qualité de la vie dans les structures de base qui demeurent les éléments fondamentaux du syndicat conformément aux statuts confédéraux CGT. De même les collectifs nationaux notamment catégoriels – A, B, C - doivent se poursuivre, s'élargir, surtout au niveau de l'encadrement et accroître encore leur efficacité dans le suivi de la gestion individuelle et collective des personnels (fusion des corps, statut, gestion, ETP, masse salariale, etc...) et la mise en action des personnels concernés. Le syndicat continuera à mettre en place ou recherchera, tant que faire se peut, dans les régions ou inter régions, des camarades qui feront fonction de « référents » sur les domaines spécifiques notamment catégoriels, mais aussi, si possible juridiques ou sur certains types de missions. Ces camarades « référents » devront pouvoir participer à la vie des unions régionales syndicales.

2581

2582

2583

**Le congrès donne mandat à la direction élue de mettre en place notre organisation syndicale interne.**

2584

**9. En ce qui concerne les personnels.**

2585

2586

2587

2588

2589

2590

La position du SNPTAS CGT n'a pas changé et concerne tous les personnels intégrant la Fonction Publique Territoriale, quelle que soit leur position (détachés, MAD, intégrés à la FPT) qui doivent être syndiqués dans le syndicat existant ou à créer au sein de l'actuelle Fédération CGT des Services Publics. Il ne peut y avoir de période transitoire même courte ou d'accord provisoire. Le syndicat CGT SNPTAS continuera d'aider les camarades à s'organiser au sein de leur nouveau syndicat et de leur nouvelle Fédération.

2591

2592

2593

2594

Cette position est celle qui découle de la mise en œuvre normale des statuts confédéraux et règles de vie de la CGT. Elle prend en compte les réalités de terrain. Elle engage la poursuite de la syndicalisation et de la capacité revendicative jusqu'à obtention d'une nouvelle situation

2595

2596

2597

2598

2599

**Les personnels intégrant la Fonction Publique Territoriale, quelle que soit leur position (détaché, MAD, intégré à la FPT) sont syndiqués dans le syndicat existant ou à créer dans la fédération CGT des services publics.**

**Le SNPTAS s'organise pour continuer à défendre tous ces personnels et à suivre leur carrière dans le cas notamment des détachements.**

2600  
2601  
2602  
2603  
2604  
2605  
2606  
2607  
2608  
2609  
2610  
2611  
2612  
2613  
2614  
2615  
2616  
2617  
2618  
2619  
2620  
2621  
2622  
2623  
2624  
2625  
2626  
2627  
2628  
2629  
2630  
2631  
2632  
2633  
2634  
2635  
2636  
2637  
2638

## **10. En ce qui concerne la Fédération Equipement Environnement.**

Le SNPTAS CGT constate que la place de la fédération équipement environnement est posée dans sa structure actuelle. Le congrès de Pleaux d'octobre 2009 n'a pas pris de décision à ce sujet.

Le SNPTAS CGT considère que face aux réformes liées à la RGPP, aux modifications et transferts imposés, à une logique de politique régionale ministérielle, à une gestion par programme national et par BOP, la fédération équipement environnement CGT doit concentrer ses efforts sur la mise en cohérence de la gestion des personnels - statut Fonction Publique Etat - des services ministériels, interministériels pour structurer l'activité syndical par secteurs de travail, en prenant en compte les évolutions (programmes) et ses besoins propres (vie syndicale, communication...).

Lors déjà du 13<sup>ème</sup> congrès de la Fédération, le SNPTAS CGT avait mis en évidence qu'il était urgent d'aller vers un regroupement au minimum des syndicats CGT composants la fédération équipement environnement. Avec les réformes récentes, il est nécessaire de mettre en débat ces rapprochements d'entités syndicales CGT.

**Le 17<sup>ème</sup> congrès du SNPTAS-CGT décide de mettre en œuvre le rapprochement de plusieurs entités CGT de son champ de syndicalisation.**

La CGT doit continuer d'exister dans notre secteur d'activité ministériel en élargissant son champ sur le domaine interministériel. Après avoir regroupé toutes les composantes existantes, elle doit certainement s'ouvrir à de nouvelles composantes syndicales intervenant sur le champ des missions techniques de l'État.

Les contours de la fédération ne permettent pas de prendre en compte ces évolutions nécessaires à l'organisation CGT.

Dans ce cadre, sur la base des débats actuels initiés par le 49<sup>ème</sup> congrès confédéral, le SNPTAS CGT se prononce pour la création d'une structure nationale de la Fonction Publique de l'Etat au sein de laquelle notre syndicat national sous sa forme actuelle et future aura toute sa place pour syndiquer les agents des services du MEEDDM et des DDI.

Le congrès SNPTAS rappelle que la logique de la création d'une entité nationale des agents de l'Etat, s'appuie sur la nécessité d'avoir une organisation syndicale CGT unique face à un ministre ou un ensemble de ministres dans nos domaines utilisant les mêmes services de l'Etat, les mêmes natures d'agents. Cette logique existante demeure. Elle serait rompue si une partie importante des adhérents de la Fédération ne relevait plus de cette réalité ou la refuserait. Il ne peut y avoir une structure nationale des trois fonctions publiques ou regroupant les agents de l'Etat et des collectivités territoriales confrontés à des politiques différentes. La commission exécutive sera en charge de la proposer à la confédération pour aider à sa mise en œuvre.



2639  
2640 **Le congrès considère qu'il faut maintenir l'appel à une réunification syndicale et qu'il faut prendre**  
2641 **en compte les évolutions, notamment dans les champs d'activité et d'intervention des ministères**  
2642 **concernés dans notre champ de syndicalisation.**

2643 **Pour cela, le congrès décide que la création d'une structure nationale sous un nom à déterminer**  
2644 **regroupant les agents de l'Etat est indispensable et s'inscrit pleinement dans les débats**  
2645 **confédéraux du 49<sup>ème</sup> congrès de Nantes.**  
2646

### 2647 **11. En ce qui concerne l'UGFF :**

2648 L'UGFF est à ce jour l'outil transversal de notre syndicalisme CGT de fonctionnaires et d'agents de  
2649 l'État. Les restructurations déjà effectuées dans la Fonction Publique d'État et l'exigence d'un  
2650 syndicalisme en capacité d'appréhender et d'intervenir sur un même ensemble complexe de politiques,  
2651 de programmes et d'actions (européens, nationaux, régionaux, locaux) sont les premiers éléments du  
2652 débat. Le besoin de restructurer, de requalifier la représentation syndicale et son intervention au niveau  
2653 interministériel (conseil supérieur et autres structures) est le deuxième axe de débat.

2654 La constitution de « coordinations régionales ou départementales » UGFF ne fonctionne pas.

2655 En prenant en considération les évolutions et difficultés, le SNPTAS CGT se prononce pour la  
2656 modification de l'UGFF en une entité – fédération – des agents de la Fonction Publique d'Etat.

2657 Ceci permettrait aux syndicats de notre secteur de s'impliquer pleinement dans celle-ci pour que la  
2658 CGT gagne en efficacité dans les revendications, les luttes y compris pour le maintien des implantations  
2659 des services publics.  
2660

2661 **Le SNPTAS CGT s'engage pour que le débat, avec toutes les structures concernées, se fasse pour**  
2662 **une transformation de l'UGFF en une entité – fédération des agents de l'Etat.**

2663 **Le congrès SNPTAS CGT s'oppose à l'idée de la création d'une structure unique regroupant tous**  
2664 **les fonctionnaires Etat et Territoriaux.**  
2665

### 2666 **12. En ce qui concerne les droits syndicaux.**

2667 Le dialogue social devient de plus en plus difficile avec l'administration. La CGT doit favoriser en son sein  
2668 un bon échange d'information, éviter des interventions morcelées voire contradictoires, favoriser  
2669 l'obtention de nouveaux droits syndicaux pour tous, développer les solidarités et ne pas affaiblir les droits  
2670 acquis.

2671 Les droits syndicaux doivent être multipliés par trois et distribués directement aux sections et syndicats  
2672 CGT locaux, au plus près des agents sans aucune rétention comme existante au sein de certaine  
2673 fédération. Il est nécessaire d'obtenir au minimum une permanence complète par région administrative  
2674 dans secteur et champ de syndicalisation et renforcer les droits dans les services ministériels et  
2675 interministériels au plus près des agents.

2676 Au niveau national, les droits actuels sont très insuffisants pour permettre un travail syndical à la  
2677 hauteur des enjeux et revendications à porter et défendre.

2678  
2679 **Le 17<sup>ème</sup> congrès demande que toute la CGT se batte pour que les acquis du syndicat en termes**  
2680 **de droits syndicaux soient multipliés par trois au regard des élections paritaires. Une permanence**  
2681 **complète par région administrative dans notre secteur et champ de syndicalisation est à obtenir.**  
2682 **Le renforcement des droits syndicaux des syndicats dans les services ministériels et**  
2683 **interministériels est nécessaire. Des moyens de fonctionnement doivent être donnés aux syndicats et**  
2684 **sections par la Fonction Publique.**

2685  
2686 **13. En ce qui concerne la syndicalisation.**

2687 Le 17<sup>ème</sup> congrès du SNPTAS CGT met en avant la nécessité de relancer le contact direct avec les  
2688 salariés bien au-delà des pratiques actuelles. Il estime indispensable de développer à tous les niveaux  
2689 des initiatives revendicatives. Dans ces initiatives, dans ces luttes, dans les assemblées à organiser  
2690 rapidement, le congrès appelle à engager un effort d'adhésions important. Le congrès estime que nous  
2691 devons fortement et clairement marquer notre démarche CGT, aller au contact de tous les salariés, là où  
2692 ils sont et comme ils sont, pour leur dire de ne pas attendre d'hypothétiques changements politiques, de  
2693 ne pas non plus laisser se multiplier les syndicats corporatistes : le SNPTAS CGT ne fait pas de  
2694 différence parmi les personnels cadres ou non cadres en terme d'adhésion, il leur dit syndiquez-vous  
2695 dans un syndicat unique, créez ce syndicat sur tous les lieux de travail pour faire grandir un rapport des  
2696 forces qui permette tant dans votre service qu'à un niveau plus général, de faire respecter vos droits, de  
2697 défendre vos intérêts individuels et collectifs, de lutter, de négocier, d'obtenir tout de suite du mieux dans  
2698 vos conditions de travail et de vie.

2700 **Sur cette base, le congrès appelle à la construction d'un véritable plan de travail, à la prise**  
2701 **d'initiatives à tous les niveaux incluant le développement de la syndicalisation notamment auprès**  
2702 **des jeunes.**

2703  
2704 Le congrès propose de faire du 2<sup>ème</sup> semestre 2010 et de l'année 2011 une période exceptionnelle  
2705 d'adhésion à la CGT.

2706  
2707 **14. En ce qui concerne les retraités.**

2708  
2709 Les questions liées à la retraite et aux retraités sont des sujets importants. Le syndicat doit mieux  
2710 s'organiser pour répondre à toutes les attentes des retraités actuels et à venir.

2711  
2712 **Le 17<sup>ème</sup> congrès affirme la nécessité de développer un secteur retraité du syndicat en liaison avec**  
2713 **les Unions Départementales.**  
2714



#### IV – Organisation du syndicalisme CGT dans nos domaines

Syndicat National des Personnels Techniques Administratifs  
et de Service de l'Équipement et de l'Environnement

Siège social et administratif :

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire.

Plot I – 92055 - LA DEFENSE Cedex

Téléphone 01.40.81.83.12./83.40 Fax.01.40.81.83.16

CCP 5125 – 65 S PARIS

Courriel : Internet : sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net

Intranet : Syndicat/SN PTAS CGT/AC

site Internet : <http://www.snptas-cgt.org>

## Texte de la conférence des sections Du SNPTAS CGT, les 9 et 10 décembre 2008 : - quel syndicalisme CGT

### Préambule

Le 16<sup>ème</sup> congrès extraordinaire du SNPTAS CGT s'est tenu du 21 au 25 mai 2007. Il a défini et adopté une orientation sur le thème de l'organisation du syndicalisme CGT dans nos domaines d'intervention. Cette orientation tient compte notamment de la disparition des ministères de l'Équipement et de l'Environnement et de la construction d'un nouveau ministère encore flou à l'époque et qui est finalement devenu le MEEDDAT. L'orientation prend également en compte la création des DDEA qui relèvent principalement de deux ministères, le MEEDDAT (1) et le MAP.

Sans ne rien remettre en cause des orientations adoptées en congrès, les évolutions en œuvre, particulièrement celles concernant l'organisation régionale et départementale de l'État, et les nouvelles formes de gestion des personnels obligent à apporter quelques précisions. Il est également important de tenir compte de l'évolution rapide qui s'est produite depuis le 16<sup>ème</sup> congrès, sur le plan politique, économique et social, de manière à bien situer les analyses et positions du SNPTAS CGT dans le contexte global actuel. C'est l'objectif du texte ci-après soumis au débat de la conférence des sections du SNPTAS CGT.

### Texte

L'évolution du syndicalisme et de la CGT, est liée à celle du travail et de la société en général, sur le plan politique, social et économique.

La France, l'Europe, le Monde, les Peuples, sont à une période charnière. D'un côté, on constate qu'après tant d'années de reculs sociaux partout et sur tous les domaines, les mêmes dirigeants au pouvoir utilisent la crise financière pour aggraver la situation sur l'emploi, les revenus salariaux, pour s'opposer au développement d'une vie digne, de la justice sociale et de droits fondamentaux, aux droits à l'éducation et à l'égalité des chances, pour agir contre les libertés, la démocratie, sans oublier la paix.

En France, une droite richissime, soi-disant décomplexée, appliquant des thèses ultra libérales, cassant, dans une précipitation extrême, les équilibres sociaux, attaquant les libertés publiques et les droits des salariés, comme des familles, à conquis le pouvoir sur la base de discours démagogiques,

2748 soutenus par des moyens de propagande importants. Cette droite enfonce la France et l'Europe, dans  
2749 une crise profonde en favorisant des politiques économiques et financières suicidaires, en appliquant  
2750 notamment les programmes du patronat européen.

2751  
2752 Nous ne rentrons pas ici dans le détail des situations particulières telles que celles liées au logement...

2753 Un certain désarroi existe chez les salariés, voire les militants. Alors que les fondements même du  
2754 syndicalisme qui font son histoire, sont la lutte pour des conquêtes sociales et l'émancipation des  
2755 travailleurs, une grande majorité des générations de militants actuels n'a connu qu'un seul aspect de  
2756 l'engagement, à savoir, la résistance contre les mauvais coups. Pour les plus jeunes, ce sont  
2757 essentiellement les fermetures d'usines, la casse des services publics, les délocalisations, la précarité  
2758 collective et individuelle, l'arrogance présidentielle, la violence patronale, les contraintes  
2759 gouvernementales contre la presse, les pressions sur la justice...qui les conduisent sur le chemin de  
2760 l'engagement militant, malgré toutes les pressions et la répression que cela engendre.

2761 La crise du capital financier qui est vite apparu comme la crise du capital dans son ensemble s'avère  
2762 toutefois être pour beaucoup de citoyens un révélateur de la nature même du capitalisme. L'injustice  
2763 criante entre le renflouement par centaines de milliards des banques et la poursuite de la pauvreté, des  
2764 difficultés pour se loger... peut être un ressort puissant pour aller vers une étape importante de  
2765 reconstruction d'un mouvement social. Les tours de prestidigitation de Nicolas Sarkozy tentant d'opposer  
2766 le libéralisme sauvage, duquel il se ferait le pourfendeur, au capitalisme vertueux, ne trompe pas trop de  
2767 monde. Les discours sur la régulation par la puissance publique dont l'Etat, malgré leur démagogie et  
2768 leur dévoiement, sont malgré tout un point d'appui pour la défense des services publics. Mais nous  
2769 devons être vigilants et refuser que la crise financière engendre la socialisation des pertes et le maintien  
2770 des profits exorbitants pour les détenteurs de grands capitaux.

2771 Dans ce contexte général difficile, plusieurs sondages montrent que 70% des Français gardent leur  
2772 confiance aux syndicats, même s'ils estiment que leur dispersion et leur trop grand nombre sont un  
2773 handicap. La CGT arrive en tête avec 26,4% de confiance et 37,3% chez les jeunes de 25 ans et moins.  
2774 Il s'agit donc d'un potentiel non négligeable qu'il est de notre responsabilité de savoir investir. Dans nos  
2775 services, malgré la suppression massive et inacceptable de postes, un renouvellement s'opère sous  
2776 l'effet du papy-boom. Une population de jeunes agents émerge et nous place face à nos responsabilités,  
2777 en appréhendant leur vécu, leur approche du service public et de leur métier, leurs revendications, leurs  
2778 aspirations de vie professionnelle et personnelle.

2779 En relation avec ces chiffres, on peut noter des commentaires et analyses dans la presse, qui relèvent  
2780 qu'avec l'absence d'une perspective claire et mobilisatrice pour une alternative politique de progrès  
2781 social, les syndicats et plus particulièrement la CGT, sont relativement seuls en tant que force  
2782 d'opposition à ce pouvoir. Il n'est pas de la responsabilité des syndicats d'agir directement sur les partis  
2783 politiques, mais la force du mouvement social est un des éléments essentiel de la construction de cette  
2784 alternative et surtout, des conditions de sa mise en œuvre. L'histoire est d'ailleurs là pour rappeler cette  
2785 donnée fondamentale toujours d'actualité.

#### IV – Organisation du syndicalisme CGT dans nos domaines

2786 Rien n'est systématique, des retards voire des reculs, ont été accumulés sur la conception même du  
2787 rôle et du contenu du mouvement social, sur le rôle que doivent y jouer les syndicats et la démocratie. La  
2788 CGT comme les autres s'interroge, avec une particularité française qui est celle de la faiblesse du  
2789 nombre d'adhérents en décalage avec le nombre très important d'organisations.

2790 Ces dernières années, des progrès ont malgré tout été réalisés. L'entrée de la CGT à la CES,  
2791 dernièrement la reconstruction d'un syndicalisme mondial avec la création de la CSI, la montée des luttes  
2792 professionnelles ou interprofessionnelles au niveau européen, ainsi que la journée d'action convergente  
2793 dans plus de cents pays, sur le travail décent, sont autant de points d'appui et de signes d'espoir.

2794 La base quant à elle, confrontée aux réalités et aux conséquences concrètes, élargie singulièrement le  
2795 champ de la réflexion. En effet, quel que soit le sujet traité dans les débats avec les salariés, dans les  
2796 assemblées générales syndicales ou réunions diverses, la volonté du tous ensemble, à partir du constat  
2797 que tous les sujets sont liés est en train de prendre l'avantage sur les particularismes et les corporatismes  
2798 mais elles ne les éliminent pas encore. D'autant plus que le pouvoir et le patronat les alimentent sans  
2799 cesse. La CGT n'échappe pas à cette situation.

2800 La question qui est donc posée à toutes les forces du mouvement social, à tous les syndicats, à la  
2801 CGT, est de répondre aux attentes. La volonté des tous ensembles en opposition à l'individualisme n'est  
2802 pas seulement un sujet de stratégie des forces du mouvement social contre celles du patronat, mais il  
2803 s'agit d'un élément d'affrontement, entre deux conceptions de la société. Ne pas ouvrir de perspectives  
2804 aux attentes sur ces questions, serait un élément supplémentaire de nature à aggraver l'absence de  
2805 repères et le fatalisme.

2806 Le mouvement social, notamment la CGT et plus particulièrement le SNPTAS CGT doivent prendre en  
2807 compte à la fois les revendications de salaire, de conditions de travail, de droits sociaux et professionnels  
2808 avec des revendications se référant au développement soutenable, à mettre en œuvre dans l'entreprise,  
2809 dans la cité et plus globalement dans l'organisation de l'espace. Ces revendications s'inscrivent pour  
2810 nous CGT, dans la lutte contre le capitalisme globalisé, pour engager un processus de sortie de crise et  
2811 dans un objectif de transformation sociale.

2812 Quel que soit son visage et son orientation, l'Europe est aujourd'hui une réalité qui fait notre quotidien.  
2813 Une Europe qui est complètement intégrée dans la financiarisation et la mondialisation libérale de  
2814 l'économie. Les décisions de fermetures d'usines sont souvent prises à des milliers de kilomètres du lieu  
2815 d'implantation. Il en est de même pour les services publics ou des décisions similaires (casé, privatisation...)  
2816 sont prises quels que soient les États, sur la base d'une orientation politique libérale. Partant de là, vouloir  
2817 construire le tous ensemble, repousse toujours plus loin le besoin du rassemblement dans l'action pour  
2818 aller du local au national jusqu'à l'Europe et plus.

2819 Mais la construction d'un mouvement social à l'échelle appropriée, ne doit pas conduire la CGT, à  
2820 réfléchir et à agir à un niveau trop éloigné du terrain et de ses forces organisées qui agissent au  
2821 quotidien. Sinon le risque est réel d'un fossé qui se creuserait entre « la tête et le sommet ». Ce risque  
2822 qu'un camarade du SNPTAS qualifie par l'image de « syndicalisme hors sol ».

#### IV – Organisation du syndicalisme CGT dans nos domaines

Pour la CGT, son ancrage sur le terrain est aujourd'hui, comme à ses débuts, le pilier essentiel de son efficacité. C'est d'autant plus vrai dans la situation politique, sociale et économique d'aujourd'hui. Concrètement, cela veut dire que tous les échanges avec les autres forces syndicales, son implication nécessaire et utile dans la CES et la CSI, ne peuvent en aucun cas exonérer la CGT d'un examen approfondi de l'état de son organisation, de ses modes de fonctionnement, de ses modes de relations entre l'interprofessionnel et le professionnel à tous les niveaux et avant tout : le syndicat et les syndiqués.

Pour résumer : est ce que l'outil CGT correspond bien aux objectifs et aux nécessités d'aujourd'hui ? Cette question ne relève pas de simples considérations techniques mais bien d'une question d'orientation à part entière et capitale.

Le SNPTAS CGT est un syndicat c'est à dire, une organisation de base de la CGT. Il a été créé en 1967 et dès sa constitution, il affichait comme orientation de créer toutes les conditions pour rassembler les salariés et les syndiqués sur le lieu de travail (en pleine cohérence avec les statuts de la confédération), notamment en rassemblant tous les syndicats CGT de l'Equipement. Une orientation qui posait de fait l'objectif de la constitution d'une fédération qui a vu le jour en 1973.

Bien qu'étant un syndicat de profession, dans un secteur particulier de la fonction publique, sa réflexion, ses prises de positions et son action ont toujours tenu compte de l'ensemble des éléments de contexte, en allant au delà de son seul secteur d'activité, le tout pour mieux situer les problèmes qui lui étaient posés dans la société au sens large.

En cette fin 2008, dans ce contexte politique, économique et social de tous les dangers mais également de tous les espoirs, cette orientation politique constante du SNPTAS CGT, confortée par le fait d'agir dans le cadre du service public de l'Etat, n'est plus seulement un choix, c'est une obligation incontournable et urgente !

C'est pourquoi, parallèlement à son action sur son champ professionnel et son activité spécifique catégorielle, les conditions font que la conférence des sections du SNPTAS réunie ce jour mercredi 10 décembre 2008, fait le choix d'inscrire pleinement la réflexion et le positionnement du SNPTAS sur le syndicalisme CGT, dans le cadre de la préparation et de la tenue du 49<sup>ème</sup> congrès confédéral de la CGT.

Les 47<sup>ème</sup> et 48<sup>ème</sup> congrès ont lancé une première réflexion d'ensemble sur nos orientations, en lien avec notre mode d'organisation et de fonctionnement de la CGT.

Le 47<sup>ème</sup> congrès de Montpellier a adopté 4 résolutions :

- Solidaires pour de nouvelles conquêtes
- Renouveau du syndicalisme : franchir des seuils
- Adopter une charte de la vie syndicale et poursuivre les réflexions sur les transformations de la CGT.
- Construire ensemble le nouveau système de répartition des cotisations.

Le 48<sup>ème</sup> congrès tenu à Lille a poursuivi le débat en réactualisant les résolutions du 47<sup>ème</sup> congrès, en confirmant la mise en œuvre de la charte de la vie syndicale et en adoptant le nouveau système de répartition de la cotisation.

2859

2860 Le 48<sup>ème</sup> congrès a adopté 25 résolutions. Parmi elles, 5 sont consacrées aux évolutions à engager  
2861 dans nos modes de fonctionnement et nos modes d'organisation de la CGT sur le plan professionnel et  
2862 inter- professionnel :

2863 21) se donner les moyens matériels et financiers de l'activité par la conquête de nouveaux droits mais  
2864 aussi en réaffirmant le principe que tous les syndicats sont avant tout à la CGT, ce qui pose la question  
2865 de la mutualisation des moyens.

2866 22) engager un travail sur des évolutions partagées, dans le souci de renforcer l'organisation

2867 23) réaffirmer que le syndicat est la base de toute la CGT et qu'il doit être en capacité de remplir ses  
2868 missions essentielles. A ce sujet, il est important de rappeler que la charte de la vie syndicale contient un  
2869 chapitre intitulé : « *des syndiqués propriétaires de leur organisation* ».

2870 24) favoriser une cohérence d'évolution des organisations professionnelles de la CGT à partir de 7  
2871 critères. Parmi eux on peut noter l'évolution possible des champs couverts.

2872 25) une réflexion sur les organisations territoriales interprofessionnelles

2873 Le 49<sup>ème</sup> congrès dont les travaux de préparation ont été lancés en mai 2008 se fixe comme objectif de  
2874 passer de la définition des objectifs à leur réalisation par des décisions concrètes.

2875 La CGT fonctionne sur le principe du fédéralisme. Comme tous les syndicats, le SNPTAS y est attaché  
2876 sans que celui-ci ne conduise à une forme de rigidité interdisant toute réflexion et toute évolution  
2877 d'ensemble de la CGT. A ce titre, le SNPTAS CGT considère que les évolutions intervenues et en cours  
2878 dans l'organisation des services de l'Etat et plus largement , dans toute la fonction publique et sur tous  
2879 les domaines sont d'une telle ampleur, qu'il n'est absolument pas possible de mener une analyse et de  
2880 prendre des orientations par fédération, de façon cloisonnée. C'est particulièrement le cas pour la mise  
2881 en œuvre de la résolution N°24 du 48<sup>ème</sup> congrès confédéral.

2882 Le SNPTAS CGT estime que la fonction publique, l'avenir de l'Etat et de ses services et la  
2883 construction d'une CGT adaptée aux enjeux d'aujourd'hui sont des sujets pleinement confédéraux dont le  
2884 49<sup>ème</sup> congrès doit se saisir. Historiquement, la fonction publique n'est pas un sujet de débat des congrès  
2885 confédéraux et on peut le regretter mais c'est devenu d'autant plus indispensable que la fonction publique  
2886 concentre 40% des adhérents de la CGT et ce, bien que le taux de syndicalisation soit là aussi nettement  
2887 en dessous de ce qu'il faudrait. L'enjeu est de taille car les effets cumulés des suppressions de postes et  
2888 des départs massifs à la retraite présentent un risque d'affaiblissement important des forces organisées  
2889 et du nombre d'adhérent(e)s pour toute la CGT. Le SNPTAS partage l'orientation confédérale consistant  
2890 à tout faire pour implanter la CGT dans les « déserts syndicaux » du secteur privé en développant les  
2891 syndicats de sites. Ce développement doit naturellement accroître la présence syndicale CGT et non pas  
2892 seulement compenser l'affaiblissement de secteurs comme le nôtre si la CGT y était moins active.

2893

2894 Pour ce qui le concerne, le SNPTAS CGT est adhérent de la Fédération de l'Équipement –  
2895 Environnement. Par rapport aux résolutions du 48<sup>ème</sup> congrès et aux objectifs du 49<sup>ème</sup> dont les grandes  
2896 lignes sont connues, le constat est que le champ d'activité et de syndicalisation de la fédération CGT de  
2897 l'Équipement - Environnement et des syndicats qui la composent, n'est plus en adéquation avec le  
2898 ministère de rattachement d'aujourd'hui qu'est globalement le MEEDDAT. L'organisation de la CGT se  
2899 trouve pour une grande part en décalage profond avec la réalité des services, les enjeux revendicatifs  
2900 nouveaux et les préoccupations nouvelles des personnels. Il s'agit là d'un constat objectif, non polémique  
2901 où il n'est pas dans notre esprit de déterminer les responsabilités partagées.

2902 Quoique l'on pense de son contenu et de ses orientations en matière de missions, de gestion des  
2903 moyens et des personnels, de suppressions massives d'emplois etc....Le MEEDDAT est aujourd'hui  
2904 notre ministère (il convient de le comprendre avec l'ensemble de ses missions dont y compris le logement  
2905 par exemple), avec des contours plus larges que l'ex Equipement et Environnement.

2906 Le MEEDDAT, porteur du Grenelle de l'environnement, affiche des ambitions en matière  
2907 d'aménagement, de logement et d'environnement. Le SNPTAS CGT n'est bien sûr pas dupe sur les  
2908 objectifs réels qui s'inscrivent pleinement dans la RGPP, la casse de l'emploi, du service public et une  
2909 nouvelle organisation de l'Etat. Les fusions/restructurations au niveau départemental et régional en sont  
2910 des exemples qui au delà de la réorganisation de l'Etat, préfigurent une autre réforme importante: celle  
2911 de nos institutions et notamment l'adaptation des collectivités locales en nombre, compétences et formes  
2912 d'organisation. Au sommet de la pyramide, il s'agit d'adapter la France aux exigences de l'Europe libérale  
2913 et du grand capital.

2914 Le SNPTAS combat la RGPP et ses orientations mais au delà des mots, cela pose de façon concrète  
2915 et urgente, la question d'une véritable stratégie de mobilisation des personnels, à partir de leurs  
2916 revendications, du débat sur le lieu de travail, dans l'unité et le rassemblement le plus large.

2917 Cela pose également de façon incontournable, la question de l'outil CGT, de son champ d'organisation  
2918 et de syndicalisation et de sa cohérence avec l'ensemble des autres organisations de la CGT.

2919 Parmi les 360 mesures de la RGPP, un certain nombre définissent des évolutions structurelles des  
2920 services de l'Etat. On peut noter des grandes tendances qui sont la diminution des crédits publics,  
2921 l'adaptabilité au dogme de la concurrence, le développement des agences, les fusions de services, une  
2922 nouvelle gestion de type privé des personnels... Ces processus sont largement mis en œuvre ou en  
2923 phase finale de préparation. Partant de là, en rester au seul slogan : « la CGT est contre la RGPP » sans  
2924 se préoccuper de ce qu'est d'ores et déjà, la réalité des services et des personnels, ne ferait qu'accentuer  
2925 le décalage entre cette réalité et l'état d'organisation de la CGT.

2926 L'actualité concrète de la RGPP, c'est qu'à la restructuration des universités et la création des  
2927 Agences Régionales de Santé, vient de s'ajouter un projet de restructuration des autres services de l'Etat



2928 au niveau régional et départemental. Une circulaire du premier ministre du 7 juillet, donne toutes les  
2929 directives aux Préfets, afin qu'ils fassent des propositions dès le 28 novembre 2008. Le calendrier prévoit  
2930 les arbitrages définitifs avant la fin de l'année 2008 pour mise en œuvre durant l'année 2009. Au niveau  
2931 régional et encore plus au niveau départemental, la logique de ces réorganisations repose sur la  
2932 généralisation des fusions interministérielles totales ou partielles. La région est devenue le lieu  
2933 d'application des politiques de l'Etat.

2934 Sur le plan de l'organisation CGT, les conséquences seront et sont déjà pour partie, que des  
2935 syndiqués d'appartenances diverses se retrouvent dans le même service. Toutes les fédérations et/ou  
2936 tous les syndicats nationaux actuels sont directement impactés. Sans être exhaustif, on peut citer : les  
2937 finances, l'Equipement - Environnement, l'Agriculture, les préfectures, les DDASS, le travail et l'emploi, la  
2938 culture, la jeunesse et les sports, l'éducation, la santé, les travailleurs de l'Etat etc...

2939 La réflexion et les décisions quant à l'organisation de la CGT deviennent urgentes. Elles se situent au  
2940 niveau des lieux de décisions principaux et notamment aux 3 niveaux : départemental, régional et  
2941 national.

2942 Le SNPTAS CGT s'inscrit dans ces débats sur la base de ses orientations de congrès.

### 2943 **Rappels des orientations adoptées par le 16<sup>ème</sup> congrès du SNPTAS et** 2944 **positions débattues lors de la conférence des sections**

2945  
2946 *Rappel du 16ème congrès 2007, pour le niveau départemental*

2948 ***Le 16<sup>ème</sup> congrès se prononce pour un seul syndicat, dans chaque département, regroupant les***  
2949 ***forces syndicales départementales des ministères techniques concernés par une fusion. Il***  
2950 ***propose le rapprochement des équipes syndicales.***

2951 ***Le 16<sup>ème</sup> congrès affirme le besoin d'aller vers un syndicat unique par service, rassemblant***  
2952 ***l'ensemble des catégories de personnel sur le lieu de travail.***

2953 ***L'articulation de ces différentes structures nécessite un secteur organisation renforcé, efficace,***  
2954 ***qui aide leur mise en place et suive leur activité.***

2955 ***Toutes les démarches touchant les structures doivent s'effectuer en lien avec les unions***  
2956 ***départementales notamment.***

### 2957 2958 **Position débattue lors de la conférence des sections PTAS de décembre 2008**

2961 Ces orientations ont été adoptées en mai 2007. Les évolutions actuelles sur l'organisation  
2962 départementale en inter ministériel n'étaient pas connues de façon précise, à l'exception des  
2963 fusions DDE et DDAF. Pour cette raison, la notion de regroupement ne cible que les ministères

2964 techniques alors qu'aujourd'hui d'autres ministères sont concernés.

2965  
2966 Néanmoins, la conférence affirme la pleine validité de ces orientations pour la prise en compte  
2967 de la situation nouvelle d'aujourd'hui, en les élargissant à des ensembles cohérents de services  
2968 de l'Etat.

2969  
2970 **Rappel du 16ème congrès 2007, pour le niveau régional**

2971 *Le SNPTAS constate que la région est un élément institutionnel structurant notamment dans les*  
2972 *domaines de l'économie, du développement et de l'aménagement. La CGT doit être présente partout à*  
2973 *ce niveau. Une union régionale des syndicats CGT est nécessaire dans nos secteurs.*

2974  
2975 *Tous les syndicats et toutes les fédérations composant l'UGFF devraient arriver certainement à une*  
2976 *analyse proche de la nôtre. Il serait alors nécessaire de constituer des coordinations régionales ou unions*  
2977 *de syndicats CGT des fédérations de la fonction publique de l'Etat au sein des comités régionaux CGT.*  
2978 *Elles seraient les interlocutrices des Préfets de région et coordonneraient l'activité sur l'ensemble des*  
2979 *pôles régionaux.*

2980  
2981 **Le congrès décide de la création, pour ce qui nous concerne, d'unions régionales de l'ensemble**  
2982 **des syndicats Equipement – Environnement de la région ou dont le siège est dans la région.**

2983  
2984  
2985  
2986 **Position débattue lors de la conférence des sections de décembre 2008**

2987  
2988 Cette orientation interne est peut-être difficilement transposable en l'état à toutes les  
2989 fédérations et syndicats nationaux de la CGT concernés par les fusions/restructurations des  
2990 services. Aujourd'hui, les réformes en cours dépassent le seul champ couvert par l'UGFF.  
2991 Néanmoins, la conférence estime que cette orientation et le texte d'analyse qui la précède peuvent  
2992 servir de base à des discussions avec l'ensemble des autres organisations CGT pour déterminer  
2993 le besoin ou non d'une organisation au plan régional. En effet, au niveau de l'Etat, les domaines  
2994 de l'économie, du développement et de l'aménagement ne sont pas les seuls concernés par le  
2995 niveau régional, dans la mesure où la circulaire du 7 juillet confirme que le niveau de droit  
2996 commun des politiques publiques de l'Etat, est le niveau régional.

2997 La conférence des sections donne mandat à la commission exécutive et au secrétariat du  
2998 SNPTAS CGT pour se rendre disponibles à toutes les discussions possibles avec les autres  
2999 organisations de la CGT sur cette question du niveau régional.

3000  
3001 **Rappel du 16ème congrès 2007, pour le niveau national**

3002 *L'UGFF est à ce jour l'outil transversal de notre syndicalisme CGT de fonctionnaires et d'agents de*  
3003 *l'Etat. Le SNPTAS se prononce pour que l'UGFF, conformément à ses statuts, soit une union des*  
3004 *fédérations du service public de l'Etat (pour mémoire, actuellement, l'UGFF est composée des syndicats*  
3005 *nationaux et non des fédérations).*

3008 *Au niveau national, il est nécessaire aussi de constituer une coordination permanente des différents*  
3009 *versants de la fonction publique.*

3011 **Le SNPTAS engagera le débat avec toutes les organisations concernées pour une évolution de**  
3012 **l'UGFF**

3013 *Le congrès rappelle que la logique de la création de la fédération s'appuie sur la nécessité d'avoir une*  
3014 *organisation syndicale CGT unique face à un ministre ou un ensemble de ministres dans nos domaines*  
3015 *utilisant les mêmes services de l'Etat, les mêmes agents. Cette logique demeure. Elle serait rompue si*  
3016 *une partie importante des adhérents de la fédération ne relevait plus de cette réalité. Une nouvelle*  
3017 *orientation serait alors nécessaire. La commission exécutive sera en charge de la proposer si*  
3018 *nécessaire.*

3020 **Le congrès considère qu'il faut maintenir la fédération Equipement Environnement fondée sur les**  
3021 **bases actuelles mais qui permette la prise en compte d'évolutions, notamment dans les champs**  
3022 **d'activité et d'intervention des ministères concernés.**

### **Position débattue lors de la conférence des sections de décembre 2008**

3026 *Pour des raisons objectives, le 16<sup>ème</sup> congrès n'était pas en capacité de se prononcer pour des*  
3027 *orientations précises et définitives. C'est pourquoi, le texte adopté prenait appui sur l'existant à*  
3028 *savoir la confirmation du besoin d'une fédération mais tout en anticipant sur des évolutions*  
3029 *prévisibles.*

3030 *En cette fin 2008, les évolutions déjà intervenues et/ou en cours de finalisation, rendent le texte*  
3031 *légèrement dépassé, notamment sur l'affirmation du maintien d'une fédération spécifique au*  
3032 *MEEDDAT et sur les questions de l'outil transversal à la fonction publique de l'Etat qu'est l'UGFF.*

3033 *Les réalités concrètes de l'organisation des services de l'Etat au niveau national, régional et*  
3034 *départemental dès cette fin 2008 et dès début 2009, posent le problème de façon plus large. C'est*  
3035 *particulièrement le cas de l'organisation interministérielle des services déconcentrés.*

3037 *La question est de savoir de combien de fédérations doit disposer la CGT, pour couvrir*  
3038 *l'ensemble de la fonction publique de l'Etat, hospitalière et territoriale. Quels seront leur champ*  
3039 *d'activité et de syndicalisation.*

3041 *Tout en respectant les règles du fédéralisme, la conférence des sections considère que ce*  
3042 *sujet relève pleinement des compétences confédérales en lien avec les fédérations et syndicats*  
3043 *nationaux concernés, dont le SNPTAS CGT. L'article 10 des statuts de la CGT précise que les*  
3044 *modifications des champs fédéraux relèvent de décisions du CCN.*

3046 **Compte tenu de l'enjeu très important que cela représente pour toute la CGT, la conférence**

3047 considère que ce sujet doit s'inscrire dans la préparation et la tenue du 49ème confédéral. La  
3048 conférence considère que sans attendre, le CCN, les fédérations et syndicats nationaux  
3049 concernés devraient travailler en commun pour dégager des premières grandes lignes  
3050 d'orientations, le tout afin que la préparation et les décisions des congrès fédéraux et nationaux  
3051 qui se tiendront en amont du congrès confédéral soient au minimum cohérentes avec sa propre  
3052 préparation. Sinon la CGT court le risque de décalages, voire de contradictions entre  
3053 organisations. En tout état de cause, les adhérents (es) doivent avoir les moyens d'être  
3054 pleinement acteurs de ces réflexions et des décisions.

3056 La conférence mandate la commission exécutive et le secrétariat, pour faire part de ses  
3057 positions et demandes à la confédération et à toutes les organisations concernées. Elle les  
3058 mandate également pour participer à toutes les formes d'organisation de débats et de travaux qui  
3059 pourront être décidés dans la CGT sur cette question très importante.

#### 3061 **Position d'ensemble de la conférence des sections et syndicats de décembre 2008**

3062 La conférence affirme son attachement à une orientation qui confirmerait un syndicat par service  
3063 de l'Etat, rassemblant l'ensemble des catégories d'agents sur le lieu de travail et ce, quelque soit  
3064 leur ministère d'appartenance, leur service ou structure professionnelle d'origine.

3066 C'est en partant de l'organisation de base (le syndicat) que doivent se structurer les niveaux  
3067 régionaux et nationaux, le tout à partir du débat avec les syndiqués, respectant en cela la charte  
3068 de la vie syndicale.

3070 Quelle que soit l'organisation fédérale choisie, celle-ci devra être organisée en secteurs de travail  
3071 pour tenir compte notamment de toute l'activité liée au secteur spécifique (ministères et  
3072 missions), au catégoriel et à la gestion des personnels. Elle devra inclure des représentations  
3073 syndicales aux niveaux stratégiques de décisions des ministères.